

Congés payés du bâtiment payé avant ou après les congés

Par Dalida 77, le 28/08/2024 à 22:45

Bonjour,

ya t'il un article ou une loi qui précise quand le paiement des congés dans le batiment doivent ils être versés ?? avant ou après les congés de l'ouvrier ?

Merci de votre réponse

Par janus2fr, le 29/08/2024 à 08:08

Bonjour,

Cela dépend en fait de quand est faite la demande de congés. Si suffisamment tôt, la caisse paie les congés avant la date de début, sinon, après.

Il n'y a pas de loi à ce sujet...

Par Dalida 77, le 29/08/2024 à 08:56

Bonjour,

merci pour votre réponse . Mon mari reprend le travail mardi , mais aucune déclaration de congés n'a été faite auprès de la caisse à ce jour .